

”

Notre personnel de cuisine doit être en mesure de répondre aux questions des clients. Désormais ils demandent s'ils ne comprennent pas quelque chose et montrent plus d'intérêt à apprendre.“

CITATION : **Gérant de restaurant EMPA**



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,  
de la formation et de la recherche DEFR  
**Secrétariat d'Etat à la formation,  
à la recherche et à l'innovation SEFRI**

S V E B  
F S E A

■ Schweizerischer Verband für Weiterbildung  
■ Fédération suisse pour la formation continue  
■ Federazione svizzera per la formazione continua  
■ Swiss Federation for Adult Learning



Schweizer Dachverband Lesen und Schreiben  
Fédération suisse Lire et Ecrire  
Federazione svizzera Leggere e Scrivere

### **Information sur le programme de promotion des compétences de base sur le lieu de travail**

Début novembre 2017, le Conseil fédéral a décidé d'accorder la priorité à la formation continue des collaborateurs dans le domaine des compétences de base et de mettre à disposition 13 millions de francs pour la période 2018–2020. Ces fonds sont disponibles pour les entreprises qui forment leurs employés peu qualifiés à des fins professionnelles. L'offre de formation est mise en œuvre en collaboration avec les partenaires de la formation continue.

”

Nos employés peuvent maintenant écrire des e-mails et s'orienter sur Internet. En même temps, cette mesure de formation leur a facilité la transition vers un écran tactile lors du processus d'automatisation de l'emballage final.“

CITATION : Responsable de production Zweifel Pomy-Chips



# Bénéficiaire d'une formation continue sur le lieu de travail : indications pour les entreprises

Compétences de base : cours sur mesure en entreprise

La **formation continue en entreprise** est une **formation courte et sur mesure** destinée à améliorer les compétences en lecture et en écriture, les compétences linguistiques, les mathématiques au quotidien et l'utilisation d'outils de travail numériques. Les cours s'appuient sur des situations concrètes du lieu de travail et assurent le transfert de ce qui a été appris.

**Des partenaires de formation compétents** élaborent un cours sur mesure, basé sur les exigences du poste et les besoins d'apprentissage des employés. Une bonne coopération entre les entreprises et les prestataires de formation est essentielle à la réussite d'un cours.

### **Quels avantages pour une entreprise ?**

- Processus de travail au quotidien amélioré
- Performance et productivité augmentés
- Plus grande ouverture au changement, plus grande flexibilité
- Moins d'accidents de travail, moins d'erreurs
- Diminution de la fluctuation et de l'absentéisme
- Décharge pour les chefs d'équipe/responsables grâce à une plus grande autonomie
- Meilleure identification à l'entreprise



---

Nous voulions que nos employés puissent utiliser notre parc informatique en toute sécurité. Pour y parvenir, il était nécessaire d'améliorer la compréhension de la lecture et l'utilisation autonome des systèmes informatiques. Maintenant, ils peuvent accéder de façon autonome aux protocoles de test et aux instructions de travail et les comprendre. Cela décharge les supérieurs.“

CITATION : **Directeur de production Fraisa**

---

### **Quelles mesures la Confédération soutient-elle ?**

Une grande partie de l'investissement dans la formation continue axée sur le lieu de travail est complétée par des fonds fédéraux :

- La Confédération paie 3000 CHF pour le développement du cours et 15 CHF supplémentaires par leçon et par participant.

### **Quelles conditions doivent être remplies ?**

- Les contenus des cours portent sur le domaine des compétences de base sur le lieu de travail.
- Les cours concernent les employés avec un contrat de travail non résilié.
- Cours de courte durée de 20 à 40 leçons, qui ont lieu pendant les heures de travail ou qui sont comptés en tant que tels.
- 6–12 participants par cours, max. 3 leçons par jour.
- Les participants reçoivent un certificat.

### **Comment procéder en tant qu'entreprise ?**

- L'entreprise conclut un contrat avec un prestataire de formation. Le prestataire assume la responsabilité de la préparation et de la mise en œuvre du cours et, si nécessaire, fournit un soutien pour la demande auprès du SEFRI et l'élaboration de rapports.
- L'entreprise soumet la candidature au SEFRI avant le début du cours. Après le reporting, l'entreprise reçoit les fonds.

Informations complémentaires et formulaires :

[www.sbf.admin.ch/simplement-mieux](http://www.sbf.admin.ch/simplement-mieux)



---

Les employés doivent comprendre et mettre en œuvre les consignes d'hygiène et de sécurité et remplir correctement les rapports. L'approche structurée du prestataire de formation a été très utile pour obtenir un bon résultat.“

CITATION : **Maître Chocolatier Chocolat Villars**

---

### **Personne de contact auprès du SEFRI**

Theres Kuratli

T 058 464 20 86

[weiterbildung@sbfi.admin.ch](mailto:weiterbildung@sbfi.admin.ch)

### **Informations et consultation**

Fédération suisse pour la formation continue FSEA

Caroline Meier, [caroline.meier@alice.ch](mailto:caroline.meier@alice.ch)

Annika Ribordy, [annika.ribordy@alice.ch](mailto:annika.ribordy@alice.ch)

T 022 994 20 10

[www.alice.ch/fr/services/go-promotion-en-situation-de-travail/](http://www.alice.ch/fr/services/go-promotion-en-situation-de-travail/)

Fédération suisse Lire et Ecrire

T 0800 47 47 47

[info@simplement-mieux.ch](mailto:info@simplement-mieux.ch)

[www.simplement-mieux.ch/travail](http://www.simplement-mieux.ch/travail)